

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1229)

AMENDEMENT

N ° AS43

présenté par

Mme Hamdane, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Substituer aux alinéas 1 à 5 les deux alinéas suivants :

« I. – Après le premier alinéa de l'article L. 114-3 du code du service national, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Lors de la journée de défense et de citoyenneté, les Français bénéficient de la formation de prévention et secours civiques de niveau 1. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NFP propose que, lors de la journée de défense et de citoyenneté, les Français bénéficient de la formation de Premiers Secours Citoyen (PSC)

Le PSC est la formation de base aux premiers secours en France. Il s'agit d'une formation de près de 7h, qui coûte généralement entre 40 et 75 euros. Elle est notamment délivrée par les Associations agréées de sécurité civile (AASC), comme la Croix-Rouge ou la Fédération nationale de la protection civile.

Cette formation a repris le socle qui était celui du PSC1. Les participants apprennent à reconnaître les signes de malaise et à donner l'alerte efficacement. Ensuite, la formation se focalise sur les gestes de premiers secours liés aux plaies et à la protection des blessés. Les participants sont formés à réagir face aux brûlures, aux traumatismes physiques, aux hémorragies et à l'obstruction des voies aériennes. La prise en charge des situations de perte de connaissance et d'arrêt cardiaque constitue l'étape suivante de la formation. Les participants apprennent les gestes qui peuvent sauver des vies dans ces circonstances critiques, incluant la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et l'utilisation du défibrillateur automatique externe (DAE). Enfin, la formation sensibilise aux procédures d'alerte aux populations en cas d'incident majeur, permettant aux participants de jouer un rôle actif dans la communication et la gestion des crises.

La récente réforme du référentiel des formations de premiers secours y a adjoint la prise en charge psychologique, la gestion des maladies infectieuses et une révision de certains protocoles.

Tout cela en fait une formation précieuse pour assurer la sécurité collective, minimiser les risques et les morts évitables qui surviennent.

La journée de défense et de citoyenneté présente l'avantage de concerner tous les citoyens et citoyennes, elle permet donc une universalité de la mesure.

De plus la journée défense et citoyenneté prévoit déjà une présentation du modèle français de sécurité civile, ainsi que les différentes formes de volontariat parmi lesquelles l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire.

Rappelons qu'avant 2015, les participants à la journée défense et citoyenneté bénéficiaient d'une formation aux gestes de premiers secours. Nous pensons que former l'intégralité de nos concitoyens au PSC1 permettrait que chacun et chacune puisse agir en cas d'incidents et avoir les bons réflexes pour agir en attendant l'arrivée des secours. Ainsi cela serait à la fois bénéfique pour les participants à la journée de défense et de citoyenneté, mais in fine c'est l'ensemble de la société qui profitera de cette mesure.

Notons enfin qu'une telle mesure permettrait à la population de mieux connaître les bénévoles des associations agréées de sécurité civile, qui assurent ces formations.